

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent par les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AGREMENT DGFIP C5110.11022

Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFIP N° 2065
(2010)

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012009 et clos le 31122009

Régime simplifié d'imposition ☐
Régime réel normal ☒
Comptabilité super-simplifiée ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
S.I.E. DE NANTERRE VILLE
235 AV. GEORGES CLEMENCEAU
92756 NANTERRE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

S.A.R.L. ADEQUATEC

Identification du destinataire
18-22 Rue d'Arras
92000 NANTERRE - La Défense

652
Insp./IFU

308599
N° dossier

43778106500036
N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 01 46 37 43 65

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale)
Conseil Affaires et Gestion
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal

1

Bénéfice imposable au taux de 33, 1/3 %

Bénéfice imposable au taux de 15 %

Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 428

2 Plus-values

2

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %

Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

3

Entreprises nouvelles art 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines ☐

Zone franche Corse ☐

Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art 44 septies ☐

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies ☐

Autres dispositifs ☐

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66.66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3. Crédits d'impôts et imputations

Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants

Crédit d'impôt famille

Réduction d'impôt en faveur du mécénat

Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage

Autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis VALEUR AJOUTÉE DE L'ENTREPRISE

Report colonne B de la ligne OG du tableau 2059-E ou colonne B ligne 137 du 2033-E

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- du comptable et/ou du conseil *
n° d'agrément du CGA

BFEC / Groupe Fossard et Associés
119, rue du Président Wilson
01.47.30.30.70

92300 LEVALLOIS PERRET
01 42 70 45 89

Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité **

A NANTERRE

Signature et qualité du déclarant

SMATI Abel

Gérant

, le

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 007162 en Euros.

BFEC / Groupe Fossard et Associés

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		S.A.R.L. ADEQUATEC 31122009		(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)							
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 4		Payées par la société elle-même		(a)			
		Payées par un établissement chargé du service des titres		(b)			
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 5				(c)			
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)			
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 6					(e)		
					(f)		
					(g)		
	(A préciser par nature sur les lignes e à h)				(h)		
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 7				(i)			
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)			
7. Montant des revenus répartis 8				total (a à h)			
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
M. SMATI Abel 3 Rue M. Berthelot	56 000	2009	45 500				
92000 NANTERRE							
M. VION PATRICK 17 Rue de l'Argonne	5 800						
78800 HOUILLES							
M. PARTOS Jérôme	2 700						
M. MALIGE JEAN LUC 3 Place des Fauvelles	1 200						
92400 COURBEVOIE							
M RACZYNSKI PIERRE	1 000						

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

S.A.R.L. ADEQUATEC
31122009

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
MERCEDEZ	M. Abel SMATI	NP			
BREAK	GERANT				
	3 rue M. Berthelot				
	92000 Nanterre				

I | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2009 , montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K | CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT)(voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L | RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis)

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 19 %

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2009 ou exercice

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. ADEQUATEC
Adresse 18-22 Rue d'Arras 92000 NANTERRE - La Défense

du 01012009
au 31122009

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	BELLAHCEN IBRAHIM TECHNICIEN SUPERIEUR				2 Allée la Boétie 93270 SEVRAN			
2	VOIRIN Sindy-Emilie TECHNICIEN SUPERIEUR				69 B /71 avenue François Mole 92160 ANTONY			
3	DENIE JEREMY Ingénieur Technico commercial				111 113 RUE SAINT CHARLES 75015 PARIS			
4	MAZUEL Eric TECHNICIEN SUPERIEUR				65 Avenue LEDRU ROLLUN 94170 LE PERREUX SUR MARNE			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾) 8	
1	22 800				22 800			22 800
2	21 542				21 542			21 542
3	5 293				5 293			5 293
4	432				432			432
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	50 066				50 066			50 066

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 30 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	7 887
Total	7 887

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ❹	
- de l'exercice 2009 (total col.9 + total col.10) ❷	57 953	- de l'exercice 2009 ❷	(2 428)
- de l'exercice précédent ❸		- de l'exercice précédent ❸	
Nom et qualité du signataire SMATI Abel Gérant A NANTERRE le _____ Signature :			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

BFEC / Groupe Fossard et Associés

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18-22 Rue d'Arras

92000 NANTERRE - La Défense

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 43778106500036

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122009		N-1 31122008			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX	40 523	CQ	32 198	8 326	18 457		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 461	AG	726	735	730		
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 004	AK	5 004				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 194	AU	9 389	1 805	859		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	3 000	BI		3 000	3 000		
	TOTAL (II)		BJ	61 182	BK	47 317	13 865	23 045	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN	314 098	BO		314 098	17 180		
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	14 657	BU		14 657	23 757		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	117 850	BY		117 850	257 613		
	Autres créances (3)	BZ	12 917	CA		12 917	21 736		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 049	CE		1 049	1 049		
DIVERS	Disponibilités	CF	8 304	CG		8 304	12 567		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	468 876	CK		468 876	333 902		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	530 058	1A	47 317	482 741	356 948		
	Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	3 000	(3) Part à plus d'un an :	CR	
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 007162 en Euros.

BFEC / Groupe Fossard et Associés

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant☐*

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :112...487.....)		DA	112 487	112 487
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	900	900
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	10 832	14 158
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(12 662)	(3 326)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	111 557	124 219
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	174 525	19 806
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	51 597	50 333
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	104 779	106 529
	Dettes fiscales et sociales		DY	26 836	24 020
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	13 447	32 040
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	371 184	232 729
	Ecart de conversion passif * (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	482 741	356 948
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	241 322	232 729
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	30 158		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC												Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	144 719	FB		FC	144 719	55 195				
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF						
		services*	FG	34 277	FH		FI	34 277	250 366				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	178 996	FK		FL	178 996	305 561				
	Production stockée*						FM	296 918	17 180				
	Production immobilisée*						FN						
	Subventions d'exploitation						FO	1 350	10 555				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP						
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 080	12				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	478 344	333 308				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	1 280	3 051				
	Variation de stock (marchandises)*						FT	9 100	9 481				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	119 190	70 894				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	201 810	115 295				
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 636	3 795				
	Salaires et traitements*						FY	102 677	87 330				
	Charges sociales (10)						FZ	32 336	30 359				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA	11 022	11 801				
			{ - dotations aux provisions				GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC					
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD						
	Autres charges (12)						GE	69	168				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	483 120	332 173				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 775)	1 135				
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH						
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	312	549				
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM						
	Différences positives de change						GN						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO						
	Total des produits financiers (V)						GP	312	549				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ						
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	6 243	3 662				
	Différences négatives de change						GS						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT						
	Total des charges financières (VI)						GU	6 243	3 662				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 931)	(3 113)					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(10 706)	(1 978)					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	150	5 957	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	150	5 957	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 106	6 572	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 106	6 572	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 955)	(614)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK		734	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	478 807	339 815	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	491 468	343 141	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(12 662)	(3 326)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ	9 240	9 240	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	12 689	16 777	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9	12 689				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
	RDT CPTE FRN										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	RDT CPTE FRN										157		
	PENALITES NON DEDUCTIBLES										1 949		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC													Néant			*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
								1		2		3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	40 523		D8			D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	6 350		KE			KF	115		
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9		]		KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1		]		KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants		M2		]		KP			KQ			KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants		M3		]		KS			KT			KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *								KV	3 409		KW			KX		
		Matériel de transport *								KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	6 058		LC			LD	1 727	
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN	9 467		LO			LP	1 727		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T		
		Autres participations								8U			8V			8W		
		Autres titres immobilisés								1P			1R			1S		
Prêts et autres immobilisations financières								1T	3 000		1U			1V				
TOTAL IV								LQ	3 000		LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	59 341		0H			0J	1 842			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence								
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			C0			D0	40 523		D7	40 523	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	6 465		1X	6 465	
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements aménagements divers				IU			MM			MN	3 409		MO	3 409		
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT	7 785		MU	7 785		
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
	TOTAL III						IY			NG			NH	11 194		NI	11 194	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			0U			M7			0W	
Autres participations						I0			0X			0Y			0Z			
Autres titres immobilisés						I1			2B			2C			2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F	3 000		2G	3 000		
TOTAL IV						I3			NJ			NK	3 000		2H	3 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			0K			0L	61 182		0M	61 182		

QUADRATUS informatique

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 0 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B		
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL		
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	22 067	EL	10 131	EM		EN	32 198
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	5 620	PF	110	PG		PH	5 730
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 258	QE	151	QF		QG	3 409
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 350	QM	630	QN		QO	5 980
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
		TOTAL III	QU	8 609	QV	780	QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	36 295	ØP	11 022	ØQ		ØR	47 317

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice *		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H		
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E		
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K		
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
			6E		6F		6G		6H	
			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
			9U		9V		9W		9X	
			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC										Néant ☐ *				
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	3 000		UV	3 000		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	117 850		117 850						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)				ZI									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 464		2 464						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	10 453		10 453						
	Charges constatées d'avance				VS									
	TOTAUX				VT	133 767		VU	133 767		VV			
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4			
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y									
Autres emprunts obligataires (1)					7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	31 033		31 033						
			à plus de 1 an à l'origine		VH	143 492		13 630		109 514		20 348		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A									
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	104 779		104 779						
Personnel et comptes rattachés					8C	4 425		4 425						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D	10 219		10 219						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	12 192		12 192							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J									
Groupe et associés (2)					VI	51 597		51 597						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	13 447		13 447						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *					ZZ									
Produits constatés d'avance					8L									
TOTAUX					VY	371 184		VZ	241 322		109 514		20 348	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	150 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	26 139		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant

Exercice N, clos le :3 1 1 2 2 0 0 9

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)

de l'exploitant ou des associés

de son conjoint

moins part déductible *

à réintégrer :

Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *

Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *

Amendes et pénalités (nature :)

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé

DONT

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises * (activité exonérée)

SW

Déficit étranger des PME précédemment déduit (Art.209C)

SX

Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro

M8

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)

K9

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)

L5

Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)

L6

Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)

K3

Zone franche Corse (art.44 décies)

OT

Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)

OV

Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

1F

Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)

2F

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Résultats déficitaires article 209C

ZM

Créance dégagee par le report en arrière du déficit

ZI

TOTAL II

III. RÉSULTAT FISCAL

RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables

bénéfice (I moins II)

déficit (II moins I)

XI

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)

XN

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

WA

WB

WC

WD

WE

WF

WG

WI

WJ

I7

K7

I8

ZN

WN

WO

XR

WQ

WR

WS

WT

WU

WV

WH

WP

WW

XB

I6

WZ

XA

ZY

XD

XF

XS

XG

XH

XJ

XL

XO

1 510

1 949

6 775

10 234

12 662

12 662

2 428

2 428

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des applications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
Dossier N° 007162 en Euros.

BFEC / Groupe Fossard et Associés

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

31/12/2009

[illegible]

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant ☐ *

I.

SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (report des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	2 428
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 428

II.

INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 715
---	----	-------

III.

PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant

*

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)														
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								0C	14 158				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								0D	(3 326)				
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)													
Sous total (à reporter dans la colonne de droite)								0E						
TOTAL I								0F	10 832					
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves								ZB					
									ZD					
	Dividendes								ZE					
	Autres répartitions								ZF					
	Report à nouveau								ZG	10 832				
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II								ZH	10 832				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.														
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	28 167)		YQ	5 794		13 520			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	87 090		23 746				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	31 220		16 032			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	23 802		16 572				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	59 697		58 944			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	201 810		115 295				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *						YW	1 700		418				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	3 936		3 377			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 636		3 795				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	77 295		45 204				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	58 129		14 430				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *						0B	50 067						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %	JL		
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %	JO		
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations	JF		
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.				JG	Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale		JH	N° SIRET de la société mère	JJ				
	- numéro de centre de gestion agréé *				XP									
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)				YP	2		2						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%				%		
	- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.				Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1				ZR	0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant☒*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975 effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							
			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées
au cours des
exercices antérieurs

	Plus-values (personnes n
	Orig de

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant ☒ *

1	Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% 1 ou 16% 2 .	
2	Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1 *	
		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1 *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

formulaire obligatoire
(article 31A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC				Néant ☒ *	
I					
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (lignes 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés		4			
		5			
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7			
II					
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. ADEQUATEC

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01012009

et clos le : 31122009

Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise		A	B	
Ventes de marchandises	B2		OA	
Production vendue - Biens	A5		OB	
Production vendue - Services	A7		OC	
Production stockée	B5		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7		OF	
Autres produits de gestion courante	B8			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun			OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	03		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	04		OL	
TOTAL 1	I5		OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A	B	
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1		ON	
Variation de stock (marchandises)	C2		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3		OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	C4		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8		OU	
Autres charges de gestion courante	C7			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)			OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	C8		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9			
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
TOTAL 2	D1		OJ	
III - Valeur ajoutée produite		A	B	
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	D2	OG	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 0 9

N° SIRET

4 3 7 7 8 1 0 6 5 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.R.L. ADEQUATEC

ADRESSE (voie)

18-22 Rue d'Arras

CODE POSTAL

92000

VILLE

NANTERRE - La Défense

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

66 700

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M.

Nom patronymique

SMATI

Prénom(s)

Abel

Nom marital

% de détention

83.96

Nb de parts ou actions

56 000

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

3

Voie

Rue M. Berthelot

Code postal

92000

Commune

NANTERRE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			874.83
31/12/2009 OD Total I.C. au 31/12/2009		874.83	
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES			4 402.04
31/12/2009 OR Provisions pour congés payés		4 402.04	
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER			1 313.09
31/12/2009 OR Provisions pour congés payés		1 313.09	
43860000 CHARGES A PAYER			669.80
31/12/2009 OR AGEFA PME TAXE APPRENTISSAGE		340.46	
31/12/2009 OR AGEFOS PME TAXE FORMATION		329.34	
46864000 CHARGES A PAYER			22.75
31/12/2009 OD Total assurance au 31/12/2009		22.75	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 AMENDES			1 949.00
28/02/2009 OD TRESORERIE CB	310.00		
14/04/2009 CL 9781236 PV	35.00		
14/04/2009 CL 9781237 PENALITE TAXE PRO.	42.00		
12/05/2009 CL 4215531 PV EXCES VITESSE	45.00		
03/06/2009 BQ 1386101 TP RECouv. PENALITES	385.00		
03/06/2009 BQ 1386101 TP RECouv. IS	1 154.00		
08/07/2009 BQ 1386110 AMENDES	35.00		
10/07/2009 CL TVA REMBT		130.00	
15/07/2009 BQ 1459294 TRESOR PUBLIC PENALIT	40.00		
20/08/2009 BQ 1459317 AMENDES TRESOR PUBLIC	11.00		
30/11/2009 BQ 1481587 AMENDES M. SMATI	22.00		
67200000 CHARGES EXPLOIT./EXER.ANT			156.60
01/01/2009 OD RDT COTE FRN	156.60		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77200000 PROD.EXPLOIT./EXERC.ANTER			150.18
02/01/2009 OD 2206008 LA PLATEFORME 07/08		150.18	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
FRAIS DE DEVELOPPEMENT		8 326	18 457		10 131	54.89
20300000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP.		40 523	40 523			
28030000 DOT.AMORT. REC.& DEV.		32 198	22 067		10 131	45.91
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		735	730		5	0.63
20500000 CONCESS. BREVETS LICENCE		1 461	1 346		115	8.54
28050000 AMORT.CONCESSIONS BREVETS		726	616		110	17.92
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
20800000 SITE INTERNET		5 004	5 004			
28080000 AMORT SITE INTERNET		5 004	5 004			
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 805	859		946	110.20
21810000 AAI DIVERS		3 409	3 409			
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO.		6 636	4 910		1 727	35.17
21840000 MOBILIER		1 149	1 149			
28181000 AMORT.AAI DIVERS		3 409	3 258		151	4.62
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		4 832	4 245		587	13.83
28184000 AMORT.MOBILIER		1 149	1 106		43	3.88
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 000	3 000			
27510000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES		3 000	3 000			
TOTAL II		13 865	23 045		9 180	39.83
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS		314 098	17 180		296 918	NS
33500000 EN COURS DE PRODUCTION		314 098	17 180		296 918	NS
MARCHANDISES		14 657	23 757		9 100	38.30
37100000 STOCKS DE MARCHANDISES		14 657	23 757		9 100	38.30
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		117 850	257 613		139 763	54.25
41100000 CLIENTS		117 850	37 247		80 603	216.40
41810000 CLIENTS F.A.E.			220 366		220 366	100.00
AUTRES CREANCES		12 917	21 736		8 819	40.57
40100000 FOURNISSEURS		1 000	772		228	29.57
44566000 TVA DEDUCTIBLE		2 410	2 187		223	10.18
44586000 TCA/FACT. NON PARVENUES		54	48		6	12.39
46701100 OSEO RETENUE GARANTIE		7 000	7 000			
46726000 NDF IBRAHIM		1 539	729		810	111.17
46750000 NDF LAIZNE Erwan		654			654	
46770000 NDF DENIE Jérémy		261			261	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			11 000		11 000	100.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		1 049	1 049			
50820000 SICAV MONEL		1 049	1 049			
DISPONIBILITES		8 304	12 567		4 262	33.92
51210000 CREDIT LYONNAIS		4 622	8 517		3 895	45.73
51215000 U.B.P.			1 663		1 663	100.00
51220000 BANQUE MIZUHO		161	161			
53000000 CAISSE		3 072	1 776		1 296	72.99
53100000 CAISSE DEPENSE JAPON		449	449			

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2009 12	31/12/2008 12	Euros	%
TOTAL III	468 876	333 902	134 973	40.42
TOTAL GENERAL	482 741	356 948	125 793	35.24

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
CAPITAL		112 487		112 487		
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE		112 487		112 487		
RESERVE LEGALE		900		900		
10610000 RESERVE LEGALE		900		900		
REPORT A NOUVEAU		10 832		14 158	3 326	23.49
11000000 REPORT A NOUVEAU		17 094		17 094		
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		6 262		2 936	3 326	113.29
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 662		3 326	9 336	280.69
TOTAL I		111 557		124 219	12 662	10.19
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		144 367		19 806	124 561	628.90
16410000 EMPRUNT CREDIT LYONNAIS				9 557	9 557	100.00
16420000 EMPRUNT UBP				10 074	10 074	100.00
16440000 EMPRUNT CIC		68 492			68 492	
16450000 PRET OSEO FINANCEMENT		75 000			75 000	
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS		875		175	699	398.51
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		30 158			30 158	
51213000 CIC		30 158			30 158	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		51 597		50 333	1 264	2.51
45510100 ABEL SMATI		3 952		2 688	1 264	47.01
45510200 PATRICK VION		15 254		15 254		
45510400 JEAN LUC MALIGE		4 486		4 486		
45510500 PIERRE RAZYNSKI		1 976		1 976		
45510600 JEAN LOUIS BRUNET		1 976		1 976		
45510700 ALAIN TRUC		1 976		1 976		
45510800 MICHAEL ELAN		1 976		1 976		
45510900 JEROME PARTOS		20 000		20 000		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		104 779		106 529	1 750	1.64
40100000 FOURNISSEURS		104 779		106 529	1 750	1.64
DETTES FISCALES ET SOCIALES		26 836		24 020	2 816	11.72
42100008 Rémun. BELLAHCEN IBRAHIM		4		1 588	1 584	99.72
42100010 VOIRIN Cindy		19			19	
42820000 DETTES PROV./CONGES PAYES		4 402		1 797	2 605	145.02
43100000 SECURITE SOCIALE		5 415		2 374	3 041	128.10
43730000 GROUPE TAITBOUT		1 705		632	1 073	169.78
43740000 GARP		1 116		433	683	157.74
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER		1 313		519	795	153.25
43860000 CHARGES A PAYER		670		596	74	12.38
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES				734	734	100.00
44551000 TVA A PAYER		10 232		13 950	3 718	26.65
44571000 TVA COLLECTEE		1 960		980	980	100.00
44867000 TAXE PROFESSIONNELLE				418	418	100.00
AUTRES DETTES		13 447		32 040	18 593	58.03
41170000 CLIENT RETENUE GARANTIE		12 878		12 878		
46701000 OSEO		431		19 054	18 623	97.74
46711000 NDF AS		24		24		

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2009 12		Exercice N-1 31/12/2008 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
46740000	NDF VOIRIN SINDY	63				63	
46760000	NDF ARMAND Jérémy	28				28	
46790000	NDF SACHS Cédric			60		60	100.00
46864000	CHARGES A PAYER	23		25		2	8.04
TOTAL IV		371 184		232 729		138 455	59.49
TOTAL GENERAL		482 741		356 948		125 793	35.24

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	144 719		55 195		89 524	162.20
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	130 774		52 275		78 499	150.17
70720000 VENTES MARCHANDISES TVA 5.5%	13 945				13 945	
70792000 VENTES EXPORT			2 920		2 920	100.00
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	34 277		250 366		216 089	86.31
70600000 LOCATION MATERIEL	30 000		30 000			
70610000 SUBVENTION/PRESTATIONS	4 277		220 366		216 089	98.06
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	178 996		305 561		126 565	41.42
PRODUCTION STOCKEE	296 918		17 180		279 738	NS
71350000 VARIATION DES EN COURS	296 918		17 180		279 738	NS
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 350		10 555		9 205	87.21
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITAT.	1 350				1 350	
74100000 SUBVENTION CNASEA			445		445	100.00
74200000 SUBVENTIONS COFACE			11 000		11 000	100.00
AUTRES PRODUITS	1 080		12		1 068	NS
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	1 080		12		1 068	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	478 344		333 308		145 036	43.51
ACHATS DE MARCHANDISES	1 280		3 051		1 770	58.04
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	1 280		3 051		1 770	58.04
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	9 100		9 481		381	4.01
60370000 VAR.STOCKS MARCHANDISES	9 100		9 481		381	4.01
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	119 190		70 894		48 296	68.12
60100000 ACHATS MAT.1ERE ET FOURN.	118 953		70 894		48 059	67.79
60222000 PRODUITS D'ENTRETIEN	237				237	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	201 810		115 295		86 516	75.04
60400000 ACHATS D'ETUDES ET DE PS			12 300		12 300	100.00
60610000 EDF			335		335	100.00
60620000 CARBURANT	2 261		1 926		336	17.43
60630000 ENTRET. & PETITS EQUIPEMT	3 085		791		2 294	290.13
60640000 FOURNITURES DE BUREAU	1 794		2 641		846	32.05
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	87 090		11 446		75 644	660.85
61251000 CREDIT BAIL MERCEDES	9 240		9 240			
61320000 LOYERS	13 189		12 203		987	8.09
61360000 LOCATIONS DIVERSES	18 031		3 305		14 726	445.55
61400000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE			525		525	100.00
61550000 ENTRETIEN DIVERS	1 091		1 800		709	39.41
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	1 428		2 795		1 367	48.90
61610000 ASSURANCES VEHICULES	412		1 480		1 067	72.13
61620000 ASSURANCE EMPRUNT	193		193		0	0.04
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	681		708		27	3.76
61850000 SEMINAIRES, COLLOQUES	160		127		33	25.98
62260000 HONORAIRES	7 000		9 000		2 000	22.22
62261000 HONORAIRES DIVERS	5 953				5 953	
62262000 HONORAIRES AVOCAT	6 200		2 545		3 655	143.61
62266000 HONORAIRES COMPTABLE	4 600		4 640		40	0.86

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2009	12	31/12/2008	12	Euros	%
62270000 FRAIS ACTE & CONTENTIEUX	50		387		337	87.10
62300000 PUBLICITE SUPPO COMMERC.	2 832		1 500		1 332	88.80
62330000 SALONS - EXPOSITIONS			10 187		10 187	100.00
62340000 CADEAUX	312		173		139	80.07
62410000 TRANSPORT SUR ACHATS	2 422		136		2 286	NS
62420000 TRANSPORT SUR VENTES	2 202				2 202	
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	12 020		5 193		6 827	131.46
62520000 FRAIS TUNISIE			4 301		4 301	100.00
62560000 MISSIONS	6 255		4 599		1 656	36.00
62570000 RECEPTIONS	7 887		2 534		5 353	211.22
62600000 FRAIS POSTAUX	473		340		133	38.95
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICAT.	2 717		4 461		1 744	39.09
62615000 INTERNET	463		921		458	49.74
62780000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 767		2 563		796	31.05
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 636		3 795		1 840	48.49
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	340		54		287	535.66
63130000 TAXE FORMATION CONTINUE	275		368		93	25.26
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	1 700		418		1 282	306.70
63514000 TVTS	1 510		1 510			
63530000 DROIT DOUANE			8		8	100.00
63780000 TAXES DIVERSES	883		915		33	3.55
63781000 CSG CRDS	927		522		405	77.59
SALAIRES ET TRAITEMENTS	102 677		87 330		15 348	17.57
64110000 SALAIRES	50 066		44 544		5 522	12.40
64120000 CONGES PAYES	2 605		1 562		1 043	66.77
64130000 PRIMES			2 100		2 100	100.00
64140000 INDEMNITES DIVERSES	1 056		523		533	101.78
64150000 INDEMNITES STAGIAIRE	3 450		3 600		150	4.17
64400000 REMUNERATION DU GERANT	45 500		35 000		10 500	30.00
CHARGES SOCIALES	32 336		30 359		1 976	6.51
64510000 COTISATIONS URSSAF	11 313		6 668		4 646	69.67
64530000 COTISATIONS GPE TAITBOUT	2 917		2 663		255	9.56
64531000 COTISATION PREV. TAITBOUT	43				43	
64540000 COTISATIONS GARP	2 135		1 840		295	16.02
64551000 CHARGES SOCIALES S/C.P.	795		490		305	62.21
64610000 URSSAF GERANT	1 349		5 934		4 585	77.27
64620000 CIPAV GERANT	5 587		3 669		1 918	52.26
64630000 RAM GERANT	905		3 632		2 728	75.10
64640000 ALPTIS GERANT	1 219		1 814		595	32.82
64641000 AVIVA GERANT	1 858		1 728		130	7.53
64642000 MUTUELLE GERANT	1 772				1 772	
64700000 MEDECINE DU TRAVAIL	96		77		19	24.63
64740000 RESTAURANT ENTREPRISE	2 222		1 845		377	20.46
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	126				126	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	11 022		11 801		779	6.60
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	11 022		11 801		779	6.60
AUTRES CHARGES	69		168		99	59.16
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	69		168		99	59.16

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2009 12	31/12/2008 12	Euros	%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	483 120	332 173	150 947	45.44
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 775	1 135	5 911	520.65
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	312	549	237	43.15
76400000 REVENUS VAL.MOB.PLACEMENT	312	549	237	43.15
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	312	549	237	43.15
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	6 243	3 662	2 581	70.50
66120000 CHARGES D'INTERETS OSEO	3 311	1 873	1 439	76.83
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	294	289	4	1.54
66160000 CHARGES D'INTERETS	2 638	1 500	1 138	75.89
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6 243	3 662	2 581	70.50
RESULTAT FINANCIER	5 931	3 113	2 818	90.54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	10 706	1 978	8 729	441.40
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	150	5 957	5 807	97.48
77200000 PROD.EXPLOIT./EXERC.ANTER	150	5 957	5 807	97.48
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	150	5 957	5 807	97.48
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	2 106	6 572	4 466	67.96
67120000 AMENDES	1 949	397	1 552	390.93
67200000 CHARGES EXPLOIT./EXER.ANT	157	6 175	6 018	97.46
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 106	6 572	4 466	67.96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 955	614	1 341	218.24
IMPOTS SUR LES BENEFICES		734	734	100.00
69500000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		734	734	100.00
TOTAL DES PRODUITS	478 807	339 815	138 992	40.90
TOTAL DES CHARGES	491 468	343 141	148 328	43.23
BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	12 662	3 326	9 336	280.69